BURKINA FASO

Unité-Progrès -Justice

DECRET N°2014-002/PRES -TRANS/PM portant attribution du portefeuille des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution;

VU la Charte de la Transition ;

VU le Décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre;

DECRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Le Président de la Transition, Président du Faso, assume les fonctions de Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale.

Michel K

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso

Ouagadougou, le 23 novembre 2014

Le Premier Ministre

Yacouba Isaac ZIDA

